



CBRCR
Conseil de bassin
de la rivière
du Cap Rouge

Un publireportage à conserver précieusement !

Le Conseil de bassin de la rivière du Cap Rouge

Avec la participation de :



Desjardins
Caisse populaire
de Cap-Rouge

1111, boul. de la Chaudière
Québec, QC

651-5487



Desjardins
Caisse populaire
du Piémont Laurentien

1638, rue Notre-Dame, L'Ancienne-Lorette, QC
1095, boulevard Pie-XI Nord, Québec, QC

Un seul numéro : 872-1445

La **stabilisation végétale** : une solution pratique à l'érosion des rives

2377595



Entre 2002 et 2007, près de 1 000 mètres de rives ont été l'objet de travaux de **stabilisation végétale** par la Ville de Québec, un acteur de l'eau important dans le bassin versant de la **rivière du Cap Rouge**.

La stabilisation des rives vise à minimiser l'apport de sédiments dans la rivière et ses ruisseaux ainsi qu'à protéger l'intégrité des terrains riverains.

Cette technique permet de réimplanter une végétation riveraine adaptée au milieu. Elle est souvent accompagnée de travaux d'enrochement nécessaires pour favoriser l'implantation et la protection de cette végétation contre l'érosion.

Ces travaux exigent un permis de la Ville de Québec et l'intervention d'experts.

Saviez-vous qu'il existe un programme d'aide de la Ville de Québec destiné aux propriétaires riverains pour la stabilisation des rives des cours d'eau ? Pour plus d'information :

www.ville.quebec.qc.ca/fr/ma_ville/environnement/eau/protection.shtml